



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 07 décembre 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

**Délibération : N° 2022-65**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 07 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2022

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

**Absent(s) :**

Kelly CATILLON a donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART a donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY a donné pouvoir à Régis FOSTIER, Davis BOUTILLIER, Rémy WALME

**Secrétaire de séance :** Patrice POULAIN

**Remplacement du parc informatique service administratif - Demande de subvention****DELIBERATION**

Le parc informatique du service administratif de la Mairie est devenu obsolète (10 ans) et les tâches quotidiennes ne peuvent plus être assurées de manière optimale. Il est donc nécessaire de le renouveler.

Le prestataire JVS a été sollicité pour établir une proposition financière complète. Celle-ci s'élève à 18 035,30 € HT soit 21 642,36 € TTC.

Ce remplacement informatique peut bénéficier de subventions au titre de l'API (acquisition de matériel) jusqu'à 30 %.

## Plan de financement

| Projet                                  | Dépenses HT | Recettes              |
|---|-------------|-----------------------|
| Parc informatique service administratif | 18 035,30 € | API (30 %) 5 410,59 € |
| Participation communale (70 %)          |             | 12 624,71 €           |
| Total                                   |             | 18 035,30 €           |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

### DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'acquisition ci-dessus exposée ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'API au taux le plus élevé possible (30 %) et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

SOLLICITE une autorisation de commencement anticipé des achats.

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

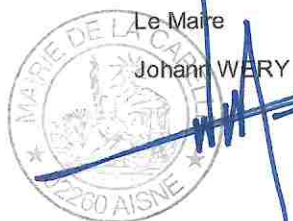
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire  
le  
Reçu en Préfecture  
le  
Publié ou notifié  
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 décembre 2022

Le Maire  
Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022